



Municipalité de la Paroisse de St-Gabriel-de-Brandon

Extrait du livre des procès verbaux

SÉANCE DU 12 MAI 2014



ORDINAIRE



EXTRAORDINAIRE

Étaient présents :

Les membres du conseil municipal suivants:

Mme Céline Cloutier

M. Martin Pelland

Mme Nicole Bernèche

M. Jacques Charette

Mme Nicole Gravel

Siégeant sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville

OLÉODUC, TRANS-CANADA : DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

CONSIDÉRANT le projet de la cie Trans-Canada Pipelines Ltd, filiale œuvrant sous le nom d'Oléoduc Énergie Est visant à transporter du pétrole brut de l'ouest du Canada vers les marchés de l'est du Canada, lequel projet a été déposé le 4 mars 2014 à l'Office national de l'Énergie du Canada;

CONSIDÉRANT les risques reliés à l'eau potable de Lanoraie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention des terres et l'économie agroalimentaire sont prioritaires pour la collectivité de Lanoraie;

CONSIDÉRANT QU' il a déjà eu des déversements accidentels à partir d'oléoducs, et que les risques d'en avoir sur le territoire de Lanoraie représentent une préoccupation majeure de leur population;

CONSIDÉRANT QU' il y a plusieurs milieux humides sur le territoire de Lanoraie, dont une réserve écologique, lesquels doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada prévoit que l'oléoduc passera dans un milieu humide même si le gouvernement du Québec interdit toute intervention dans ces milieux;

EN CONSÉQUENCE,

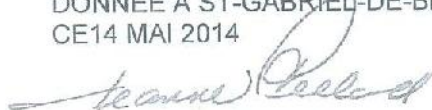
résolution no. 2014-05-122

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

QUE la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon appuie la Municipalité de Lanoraie dans ses démarches concernant le projet oléoduc;

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise à la députée fédérale, Mme Ruth Ellen Brosseau, à la ministre de l'Environnement fédérale, Mme Léona Aglukkaq, au ministre du Développement durable de l'environnement et des parcs, au député provincial M. André Villeneuve, à la Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie, au conseil régional de l'environnement de Lanaudière, à toutes les municipalités des MRC de D'Autray et de L'Assomption et aux municipalités de Saint-Paul de Joliette et de Saint-Thomas de Joliette.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À ST-GABRIEL-DE-BRANDON
CE14 MAI 2014



Jeanne Pelland, gma
Sec. trésorière et dir. générale